

01/09/2016



# SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2015

RAPPORT ANNUEL

Application du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000



*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*

Le poumon vert au sommet des Grands crus



*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*

# **RAPPORT TECHNIQUE**

# **I - INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS**

Le territoire desservi comprend 22 communes, à savoir :

Brochon, Chambolle-Musigny, Couchey, Fixin, Gervy-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Bevy, Chamboeuf, Chevannes, Clemencey, Collonges-les-Bevy, Curley, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Etang-Vergy, Messanges, Quemigny-Poisot, Reulle-Vergy, Segrois, Semezanges, Ternant et Urcy.

## **A) - COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

### **1 - Les prestataires de service**

Suite à une procédure d'Appel d'Offres formalisée, la collecte a été confiée pour une durée de 6 ans maximum, à un prestataire de service unique, pour l'ensemble des zones de collecte (Côte et Hautes Côtes), à savoir la **Communauté Urbaine du Grand Dijon**.

Ce prestataire effectue la collecte des ordures ménagères traditionnelles. En 2015, il a collecté sur notre territoire **1 621,81 Tonnes** d'OM.

### **2 - Collecte au porte à porte**

La collecte des ordures ménagères est réalisée au porte à porte et la population concernée s'élève à **9 356** habitants (Réf. INSEE – 2015) répartis comme suit :

- BEVY	109	- L'ETANG VERGY	194
- BROCHON	786	- FIXIN	782
- CHAMBOEUF	348	- GEVREY-CHAMBERTIN	3124
- CHAMBOLLE MUSIGNY	324	- MESSANGES	242
- CHEVANNES	139	- MOREY SAINT DENIS	706
- CLEMENCEY	125	- QUEMIGNY-POISOT	202
- COLLONGES LES BEVY	99	- REULLE-VERGY	138
- COUCHEY	1205	- SEGROIS	50
- CURLEY	140	- SEMEZANGES	100
- CURLIL VERGY	131	- TERNANT	100
- DETAIN ET BRUANT	155	- URCY	157

### **3 - La fréquence de collecte**

En raison de la mise en œuvre de la redevance incitative, la collecte des ordures ménagères a été uniformisée. Ainsi, dès le début de l'année 2014, l'ensemble des usagers disposent d'une collecte des ordures ménagères par semaine.

Pour 2015, la fréquence de présentation des bacs a été analysée. Il ressort de ces données que la plupart des usagers présentent leur bac moins d'une semaine sur deux, une bonne part des contenants n'étant présentée qu'une fois par mois.

### **4 - Mise en œuvre de la Redevance Incitative pour financer le Service déchets ménagers**

Après une année de phase de test, la Collectivité a procédé à la facturation réelle en 2015, avec l'instauration de trois grandes périodes de facturation :

- Un premier acompte au printemps
- Un second acompte à l'automne
- Un solde en début d'année N +1.

Chaque mois, le service procède à la facturation des radiés.

## **B) - LA COLLECTE SEPARATIVE**

### **1 – Les prestataires de service**

Suite à une procédure d'Appel d'Offres formalisée, la collecte a été confiée pour une durée de 6 ans maximum à un prestataire de service, pour le verre, le papier et les emballages ménagers recyclables, à savoir les **ETS Gachon** (Créancey).

Il a collecté au total **1 011,66 tonnes** de déchets ménagers recyclables (verre, emballages recyclables, papiers).

### **2 – Collecte en Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) ou Espaces Tri**

La collecte se fait en P.A.V., des conteneurs ont été mis à la disposition des ménages en différents lieux des communes pour déposer le verre, le papier et les emballages ménagers recyclables (cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques, emballages métalliques).

La collecte séparative est constituée de **34 P.A.V.** complets (verre, papier et emballages), et 4 P.A.V. incomplets.

En 2009, la Communauté de Commune de Gevrey-Chambertin a signé un accord de partenariat avec Le Relais Bourgogne pour la collecte de textile.

La signature de cette convention a été motivée pour plusieurs raisons :

- une raison sociale : « LE RELAIS » est une société de réinsertion à but socio-économique qui aide les personnes en grandes difficultés économiques et sociales. Elle est membre du mouvement Emmaüs. Son personnel est chargé de la collecte, du tri et du conditionnement des textiles et de ses débouchés.
- une lutte contre le gaspillage : chacun d'entre nous jette en moyenne 6 kg de textiles par an. Ce sont autant de kg retirés du circuit de collecte et traitement des ordures ménagères.

Des conteneurs pour la récupération des vêtements sont installés en plusieurs points sur la collectivité.

Ces conteneurs sont destinés à la collecte des vêtements, des chaussures (attachées par paire), du linge de maison, de la petite maroquinerie (sacs à main, ceintures...).

Ce service est totalement gratuit.

### **3 – Répartition des conteneurs**

La mise en œuvre de la Redevance incitative a engendré une augmentation des tonnages collectés des recyclables (verre – emballages – papiers). Cette augmentation a conduit la Collectivité à modifier et densifier quelques Espaces Tri. Les conteneurs étant disposés sur le domaine public des communes, la densification a été menée en partenariat avec celles-ci.

- 40 conteneurs à verre sont en place. Ils sont d'une capacité de 4 m<sup>3</sup>.
- 36 conteneurs, d'un volume de 4 m<sup>3</sup> sont installés pour le papier (journaux, magazines, prospectus).
- 42 conteneurs d'une capacité de 4 m<sup>3</sup> chacun, pour les emballages ménagers recyclables, sont à la disposition des habitants.
- 7 conteneurs pour les vêtements et chaussures sont répartis sur le territoire.

#### 4 - Localisation de l'ensemble des Espaces Tri

Communes	Localisation	Verre	Papier	Emballages	Textiles
<b>BEVY</b>	Entrée Messanges	1	1	1	
<b>BROCHON</b>	en haut (place Weinolsheim)	1	1	1	
	Lycée		1	1	
	Super U	1	2	2	2
	déchèterie	3	1	1	
<b>CHAMBOEUF</b>	step	1	1	1	
	Camping	1		1	
<b>CHAMBOLLE MUSIGNY</b>	dir Chamboeuf	1	1	2	1
<b>CHEVANNES</b>	sortie dir. Meuilley	1	1	1	
<b>CLEMENCEY</b>	route de Chamboeuf	1	1	1	
<b>COLLONGES LES BEVY</b>	route de Chevannes	1	1	1	
<b>COUCHEY</b>	Chemin de la Reculée	1	1	1	
	Rue de la Levée	1	1	1	
	centre (place mairie)	1	0	0	
	cimetière (Route des Gds Crus)	1	1	1	
<b>CURLEY</b>	décharge	1	1	1	
<b>CURTIL VERGY</b>	sortie dir. Segrois	1	1	1	
<b>DETAIN BRUANT</b>	rte entre les 2 villages	1	1	1	
<b>L'ETANG VERGY</b>	dir. Ternant	1	1	1	1
<b>FIXIN</b>	Rue des Sarottes	1	1	1	
	Voie de Tona	1	1	1	1
<b>GEVREY CHAMBERTIN</b>	cimetière	1	1	2	2
	Parking Rue Combe du Dessus	1	1	2	
	Place des Marronniers	1	1	1	
	Parking centre derrière les écoles	1	1	1	
	Entrée Rue St Vincent	1	1	1	
	Avenue de Spy	1	1	1	
	Place de la Gare	1	1	1	
<b>MESSANGES</b>	Entrée par Vergy	1	1	1	
<b>MOREY ST DENIS</b>	haut	1	1	2	
	bas	1	1	2	
	restaurant	1	0	0	
<b>QUEMIGNY POISOT</b>	dir. Urcy	1	1	1	
<b>REULLE VERGY</b>	dir. Vergy	1	1	1	
<b>SEGROIS</b>	entrée	1	1	1	
<b>SEMEZANGES</b>	vers église	1	1	1	
<b>TERNANT</b>	dir. Detain	2	1	1	
<b>URCY</b>	centre village	1	1	1	
		<b>40</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>7</b>

## C) - LA DECHETERIE

Une déchèterie à six quais a été mise en service fin 2000, elle est située sur le territoire de la commune de BROCHON, derrière le Collège. Celle-ci a été remise aux normes et agrandie en 2014. Aujourd'hui elle est composée de 11 quais.

### 1 - La gestion et l'exploitation

La gestion et l'exploitation de la déchèterie ont été confiées par appel d'offres, en septembre 2007, pour une durée de 5 ans, à la société SITA Centre Est à SAINT APOLLINAIRE. Cette prestation se terminant fin août 2012, un nouvel appel d'offres a été lancé. Les entreprises titulaires du marché sont :

- Lot n°1 – Gardiennage et gestion de la déchèterie : SITA CENTRE EST,
- Lot n°2 – Enlèvement et transport des Divers Non Recyclables, gravats et déchets de bois : SITA CENTRE EST,
- Lot n°3 – Enlèvement, transport et valorisation de la ferraille et du carton : BOURGOGNE RECYCLAGE,
- Lot n°4 – Enlèvement, transport et traitement des déchets dangereux des ménages et des batteries : EDIB,
- Lot n°5 – Traitement des Divers Non Recyclables : SITA CENTRE EST,
- Lot n°6 – Enlèvement, transport et traitement des déchets verts : BIODPEPE,
- Lot n°7 – Traitement des déchets inertes (gravats) : SITA CENTRE.

La Convention signée avec Emmaüs pour le traitement des déchets de bois a été renouvelée en septembre 2015. Cette convention a été élargie aux déchets de plastique (salon de jardin, films plastique, jouets cassés...) et un cabanon de ressourcerie a été installé dans l'enceinte de la déchèterie.

Le transport des bennes plastiques a été confié en prestation complémentaire à Bourgogne Recyclages.

### 2 - Les déchets acceptés

Les types de déchets pouvant être déposés à la déchèterie sont les suivants :

- |                          |                                    |
|--------------------------|------------------------------------|
| * Ferrailles             | * Batteries                        |
| * Cartons                | * Piles                            |
| * Végétaux               | * Déchets Dangereux des Ménages    |
| * Gravats                | * Huiles minérales                 |
| * Divers Non Recyclables | * Verre                            |
| * Pneumatiques           | * Journaux-magazines et prospectus |
| * D3E                    | * Emballages recyclables           |
| * Bois                   | * Lampes                           |
| * Plastiques             | * Ressourcerie                     |

**2 446,63 Tonnes** de déchets ont été collectés en 2015. Chaque catégorie de déchets a son circuit de recyclage (voir détail des tonnages en annexe 2).

Lors de la rénovation de la déchèterie, une boucle de comptage a été installée. Cette boucle a comptabilisé **43 230 véhicules** en 2015 pour environ 1092 heures d'ouverture, soit **une moyenne de 40 véhicules/heure**.

En raison de l'étalement de la population sur le territoire de la Communauté de Communes, des conventions d'accès aux déchèteries des collectivités voisines ont été passées, à savoir :

<b>Communes</b>	<b>Conventions d'accès avec</b>	<b>Tarif annuel</b>
Bevy, Chevannes, Collonges-les-Bevy, Curtil-Vergy, Detain-et-Bruant, Etang-Vergy, Messanges, et Segrois (soit 1119 habitants)	Communauté de Communes du Pays de Nuits Saint Georges	24 480 €
Urcy (157 habitants)	Communauté de Communes Ouche et Montagne	4 710 €

**Pour mémoire la C.C. de Gevrey a établi une convention avec la C.C. du Sud Dijonnais :**

St Philibert (CC sud D. = 452 habitants)	Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin	8 819 €
--	---	---------

Les tonnages déposés dans les déchèteries des collectivités voisines ne sont pas connus.

#### **D) - COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

La collecte des objets encombrants a lieu une fois par an au printemps, l'ensemble des communes disposent de ce service. Elle est assurée par **la Communauté Urbaine du Grand Dijon dans le cadre du marché de collecte et traitement des Ordures ménagères et des Objets encombrants.**

**32,44 T** d'encombrants ont été collectés sur le territoire en 2015.

#### **E) - COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES (Artisans et commerçants)**

Les déchets des artisans et commerçants sont collectés :

- soit avec les ordures ménagères,
- soit avec les Points d'apport Volontaire (P.A.V.) ou Espaces Tri,
- soit par dépôts en déchèterie.

Les tonnages sont intégrés à ceux provenant des ménages et, de ce fait, sont difficiles à quantifier.

Seul le service de la déchèterie est payant pour les artisans et professionnels de la Communauté de Communes. Les modalités de dépôts sont les suivantes :

- ne peuvent accéder que les véhicules d'un poids total en charge inférieur ou égal à 3,5 tonnes
- les déchets refusés sont le placoplâtre et l'amiante



Les tarifs d'apports de déchets professionnels en déchèterie au-delà de 2 m<sup>3</sup> (sauf pour les déchets dangereux à partir de 10 kg et dans la limite de 20 kg/semaine) sont les suivants :

- Gravats (Déchets inertes en mélange foisonnés) : 32.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Divers Non Recyclables (DNR) : 40.00€/ m<sup>3</sup>,
- Déchets volontairement non triés : 46.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Bois : 10.00 €/ m<sup>3</sup>
- Cartons en vrac : 0.00 €/ m<sup>3</sup>
- Déchets végétaux : 6.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Ferrailles : 0.00 €/ m<sup>3</sup>,
- Huiles minérales : 0.00 €/ litre
- Huiles végétales : 0.00 €/ litre
- Batteries : 0.00 €/ unité
- Déchets dangereux (Peintures ; produits phyto ; insecticides...) : 5.50 € / 10 kg, apport limité à 20 kg/semaine maximum).

**Le gardien a comptabilisé 315,5 m<sup>3</sup> (contre 132,5 m<sup>3</sup> en 2014) déposés dans les bennes de la déchèterie par les artisans et entreprises de la Communauté de Communes en 2015.**

## **II – TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

### **1 - Les ordures ménagères et encombrants**

Ils sont acheminés à l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Communauté Urbaine du Grand Dijon, située sur le territoire de la commune de DIJON.

**1 621,81 tonnes (contre 1 799,61 tonnes en 2014) d'OM ont été incinérées en 2015.**

**Pour rappel, 32,44 tonnes d'encombrants ont été traités pour la même période.**

### **2 - Les emballages ménagers recyclables**

Les emballages ménagers recyclables (cartons, briques alimentaires, bouteilles plastiques, emballages métalliques) collectés en Espaces Tri (Points d'Apport Volontaire) ont été acheminés au centre de tri de l'Agglomération Dijonnaise, exploité par la société SITA Centre Est (Dijon).

Les déchets sont séparés par catégorie, à savoir :

- cartonnettes,
- briques alimentaires,
- \*P.E.T. (polyéthylène téréphtalate),
- \*P.P. (polypropylène),
- \*P.E.h.d (polyéthylène haute densité),
- emballages métalliques,
- emballages aluminium,
- papiers
- gros de magasin
- refus de tri.

\* ces composants se retrouvent, pour l'essentiel, dans les bouteilles et flacons en plastique.

Les emballages ménagers acceptés par le centre de tri sont conditionnés sous forme de balles et acheminés dans les différentes filières de recyclage, dans le cadre d'un contrat conclu avec la société ECO-EMBALLAGES.

Pour l'année 2015, le tonnage collecté et transporté au centre de tri s'élève à **218,14 Tonnes** (dont 60,118 T de refus de tri contre 42,75 T en 2014).



### **3 - Les papiers**

Collectés en Espaces Tri (Points d'Apport Volontaire), par les Ets GACHON, ils sont traités au centre de tri du Grand Dijon, géré par la société SITA Centre Est.

Après élimination des produits indésirables (plastiques, cartons, verres, etc...), les papiers sont envoyés en papeterie en vue de leur recyclage.

Pour 2015, le tonnage est de **288,13 Tonnes (264,52 T de papiers collectés dans les bennes papiers + 8,077 T de papiers triés avec les emballages + 15,527 T de gros de magasin triés avec les emballages).**

### **4 - Le verre**

Collecté en Espaces Tri (Points d'Apport Volontaire), il est traité dans une filiale verrière, gérée par la société SAINT GOBAIN EMBALLAGE.

Le verre collecté est trié, débarrassé de ses impuretés, broyé, pour être recyclé dans les fours verriers.

En 2015, ce sont 529 T (contre **487,68 Tonnes en 2014**) de verre qui ont été collectées par la société GACHON sur le périmètre de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

### **5 - Les vêtements et chaussures**

Concernant la collecte des textiles, ce sont **37,10 Tonnes** qui ont été collectés sur l'ensemble des cinq points de collecte en 2015.

Les dépôts sont valorisés de la manière suivante :

- 55% sont exportés dans les pays en voie de développement
- 26% des textiles sont transformés en « matières premières (isolant de construction...)
- 10% sont utilisés en chiffons d'essuyages - 6% sont revendus à prix bas
- 3% sont des déchets traités soit par incinération avec valorisation énergétique, soit en enfouissement.

## **III – LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION**

### **1 - Définition**

La prévention consiste à agir avant que les déchets ne soient produits. Elle vise à :

- éviter de produire un déchet,
- réduire la quantité des déchets produits (prévention quantitative) ou leur dangerosité (prévention qualitative).

Ainsi, composter dans son jardin, donner des objets que l'on n'utilise plus à des associations constituent des gestes de prévention des déchets.

Afin de répondre à l'appel lancé par le Département et ainsi s'engager dans une politique de prévention des déchets, la CC de Gevrey-Chambertin, en partenariat avec la CC Ouche et Montagne, a contractualisé avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

## 2 - L'année 2015 : Bilan

Conformément aux lois Grenelle de l'environnement, la Communauté de Communes Ouche et Montagne et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin se sont engagées conjointement dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) visant à réduire de 7% au moins d'ici 5 ans les Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères Résiduelles et collecte sélective). A ce titre, différentes actions ont été initiées en 2015. Une synthèse des principales actions est présentée ci-dessous.

### SENSIBILISATION DES PUBLICS

#### ATELIERS

5 ateliers ont été organisés sur la CCGC :

- 2 ateliers « Initiation au jardinage naturel » animés par Pirouette Cacahuète
- 2 ateliers « Réparation et récupérations de vélos » animés par la Rustine
- 1 atelier « Préparation d'un buffet zéro déchets »

#### EVENEMENTS

Par ailleurs, des stands sont régulièrement proposés lors d'évènements locaux :

- Foire artisanale de Chambolle-Musigny
- Escapades sur la route des Grands Crus
- Organisation d'une matinée zéro déchets

#### RESSOURCES

Différents ouvrages sont à disposition à la médiathèque du Centre Social sur des thématiques variés :

- Jardinage
- Cuisine
- Produits Naturels maison
- ...
- 

#### PERISCOLAIRES

Si à Gevrey-Chambertin, l'accent a été mis sur le gaspillage alimentaire, divers ateliers ont été également réalisés sur Fixin :

- Création d'un jardin en lasagne
- Réalisation de produits ménagers naturels
- Réalisation de Stop Pub

### COMPOSTAGE DOMESTIQUE

La collectivité continue de proposer des composteurs à prix réduits. En décembre :

- 254 composteurs distribués soit 35,6 tonnes évités.
- 300 personnes initiées ce qui a permis d'améliorer la pratique de personnes compostant déjà (ajout d'éléments non compostés avant, mélange du compost, contrôle de l'humidité,...)

Une réunion bilan a été organisée afin de présenter ces résultats et approfondir la pratique liée à la réutilisation des ressources vertes du jardin (feuilles, gazon, branchages)

#### MISE EN PLACE DU RESEAU DE GUIDES COMPOSTEURS

En 2015, 4 guides composteurs ont été formés sur deux samedis. Les contenus alternent le côté pratique et le côté théorique.



Un guide composteur est une personne formée à cette thématique et qui souhaite partager au sein du réseau et/ou à l'extérieur de celui-ci sa pratique, ses connaissances,...

Des stands d'information, une demi-journée broyage, des moments d'échanges ont été organisés en 2015.

## MISE EN PLACE ET SUIVI DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

La démarche de compostage au niveau individuel est complétée par la mise en place de différents projets sur le territoire :

- En immeuble ou pour les foyers sans jardin ou ne souhaitant pas composter seul :

Sur la Communauté de Communes :

- la Commune de Chamboeuf a mis en place un composteur collectif au sein de la commune
- Au 23, rue Richebourg, 17 foyers compostent ensemble sur un même site

Afin de développer cette pratique, l'ensemble des bailleurs et des habitants ont été conviés à un moment d'échanges sur site rue Richebourg.

- Pour la restauration collective :

Sur la Communauté de Communes :

- 2 sites périscolaires compostent leurs déchets de cantine (Gevrey-Chambertin et Fixin)
- Le lycée de Brochon composte les déchets crus de la cantine



## CONVENTIONNEMENT AVEC LA CCI POUR ACCOMPAGNER LES RESTAURATEURS

Afin d'accompagner les restaurateurs dans une démarche de réduction des déchets, une convention a été passée avec la CCI qui a délivré une formation à l'animateur du PLPD.

## FORMATION COUCHES LAVABLES POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

Certains professionnels de la Petite Enfance ont pu assister à une formation sur les Couches Lavables : intérêts économique, pour la santé, pour l'environnement ont ainsi été abordés. Les RPE sont désormais en mesure d'argumenter sur l'utilisation de ces couches et cela a également permis la mise en place de couches lavables en micro-crèche.

## MISE EN PLACE DE COUCHES LAVABLES A LA MICRO CRECHE

Suite à une phase de test et après le succès de celle-ci, l'utilisation des couches lavables a été généralisée sur l'ensemble de la microcrèche de Gevrey-Chambertin.

## CHALETS EMMAÛS DANS LE BUT DE DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS

Suite à l'installation d'un Chalet Emmaüs au sein de la déchèterie communautaire à la fin de l'année 2015, ce sont 2,7 Tonnes qui ont encore pu être détournées du flux de déchets sur l'année 2015.

#### **IV - LES MESURES REALISEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN DESTINEES A ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT**

Les principales mesures réalisées :

- Mise en œuvre du Programme Local de Prévention (cf- article III – Le Programme Local de Prévention),
- Mise en œuvre de la phase réelle de la Redevance Incitative,
- Mise en place d'une benne plastique en déchèterie,
- Mise en place d'un cabanon Emmaüs dans l'enceinte de la déchèterie,
- Installation de deux bornes à vêtements au Super U de Brochon,
- Densification des Espaces Tri.

**TONNAGES LIVRES AUX REPRENEURS EN 2015  
EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES**

MATERIAUX	Tonnages	% poids	CCGC Kg/hab/an
Acier	17.642	13.05	1.89
Aluminium	1.456	1.1	0.16
Cartonnette	56.492	41.8	6.04
Brique	8.44	6.23	0.90
Plastiques : PET Foncé : 10.56 T PET Clair : 27.34 T PEHD : 13.21 T	51.11	37.82	5.46
<b>Total Emballages :</b>	<b>135.14</b>	<b>100.00</b>	<b>14.45</b>
Gros de magasin	15.527		1.66
papiers triés avec emballages	8.077		0.86
<b>Erreur de tri :</b>	<b>60.118</b>		<b>6.43</b>
<b>Papier :</b>	<b>264.52</b>		<b>28.27</b>
<b>Verre :</b>	<b>529</b>		<b>56.54</b>

**A noter :** le ratio Kg/habitant/an du tableau ci-dessus prend en compte la population totale (9 356 habitants).

La différence entre les tonnages collectés et les tonnages livrés aux repreneurs s'explique par le planning des livraisons du centre de tri.

**A titre comparatif :** ci-dessous la collecte séparative en Côte d'Or (chiffres 2014) :

MATERIAUX	CCGC Kg/hab/an (2015)	COTE D'OR Kg/hab/an (2014)
<b>Verre</b>	56.54	35.7
<b>Papiers, gros de mag. cartonnettes et briques alimentaires</b>	45.24	46.3
<b>Bouteilles et flacons en plastique</b>		
<b>Métaux (alu - acier)</b>		
<b>Refus de tri</b>	6.43	10.3
<b>TOTAL (sans refus)</b>	<b>101.78</b>	<b>82</b>

Source « Bilan et indicateurs de la production de Déchets Ménagers et Assimilés en Côte d'Or – données 2014 »

## DECHETS DEPOSES A LA DECHETERIE DE BROCHON – ANNEE 2015

MATERIAUX	TONNAGES	POIDS %	ROTATIONS DE BENNES
Gravat	744.81	30.44	90
Déchets verts	643.04	26.28	151
Divers Non Recyclables	446.3	18.24	139
Bois	295.02	12.06	60
Déchets Dangereux des Ménages	18.578	0.76	29
Cartons	115.48	4.72	51
Pneus	8.99	0.37	
Ferrailles	96	3.92	21
Plastiques	11.6	0.47	11
Cabanon Emmaüs	2.688	0.11	
Piles	1.011	0.04	2
Huiles miniérales	1.98	0.08	3
DEEE	60.58	2.48	52
Lampes	0.55	0.02	3
<b>TOTAL</b>	<b>2446.627</b>	<b>100.00</b>	

## Collecte et traitement des déchets ménagers

## Récapitulatif du service rendu aux différentes communes de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

communes / Service	15 communes des Hautes Côtes	Urcy	Brochon, Chambolle Musigny, Fixin et Morey St Denis	Couhey et Gevrey-Chambertin
<b>Collecte OM</b>	1/semaine	1/semaine	1/semaine	1/semaine
<b>Collecte Objets encombrants</b>	1/an	1/an	1/an	1/an
<b>Collecte en Espace Tri (P.A.V.)</b>	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles	Verre/Papier/ Emballages/ Textiles
<b>Déchèterie</b>	Nuits St G.ou Brochon	Lantenay	Brochon	Brochon

## COMPARATIF TONNAGES 2014 – 2015

	Année 2014		Année 2015	
	Tonnes	Kg/Hab.	Tonnes	Kg/Hab.
<b>OM</b>	1800	190	1622	173
<b>OE</b>	31	3	32	3
<b>Verre</b>	488	52	529	57
<b>Papiers</b>	283	30	265	28
<b>Emballages</b>	182	19	218	23
<b>Textile</b>	24	3	37	4
<b>Sous Total (A)</b>	<b>2808</b>	<b>300</b>	<b>2703</b>	<b>289</b>
<b>Déchèterie</b>				
<b>Gravats</b>	998	313	745	287
<b>Déchets verts</b>	656		643	
<b>DNR</b>	435		446	
<b>Ferrailles</b>	113		96	
<b>Cartons</b>	101		115	
<b>DEEE</b>	67		61	
<b>DDM</b>	21		19	
<b>Pneus</b>	5		9	
<b>Bois</b>	271		295	
<b>Plastiques</b>	0		12	
<b>Cabanon E.</b>	0		3	
<b>Huiles m.</b>	3		2	
<b>Piles</b>	1.66		1.01	
<b>Lampes</b>	0.40		0.55	
<b>Sous Total (B)</b>	<b>2672</b>	<b>313</b>	<b>2447</b>	<b>287</b>
<b>Total (A+B)</b>	<b>5480</b>	<b>614</b>	<b>5150</b>	<b>576</b>

\*Base population des communes ayant accès à la déchèterie de Brochon (déduction des habitants des communes concernées par les conventions avec C. C. du Pays de Nuits et C. C. de la Vallée de l'Ouche – ajout de la population des habitants d'une commune de la C. C. du Sud Dijonnais soit : 9 356 hab – 1 119 hab CC. Pays de Nuits – 157 hab CC Vallée de l'Ouche + 452 hab CC. Sud Dijonnais) ; cf : C- la déchèterie 2 – Les déchets acceptés.





*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*

# **RAPPORT FINANCIER**

### I – MODALITES D'EXPLOITATION

Les modalités d'élimination des déchets ménagers (collecte, traitement des déchets, exploitation et gestion de la déchèterie) sont toutes confiées à des prestataires de service.

- |   |  |
|---|--|
| 1 - Collecte des ordures ménagères et O.E:                  | - Communauté Urbaine du Grand Dijon  |
| 2 - Traitement de ordures ménagères et O.E :                | - C. U. du Grand Dijon – Usine d'incinération  |
| 3 - Collecte des P.A.V.<br>(Emballages, verre et papiers) : | - Ets GACHON – Créancecy   |
| 4 – Tri des emballages et papiers :                         | - SITA Centre Est – Dijon  |
| 5 – Service déchèterie                                      | - SITA Centre Est – Saint Apollinaire<br>- Bourgogne Recyclage – Ruffey les Beaune<br>- EDIB – Longvic<br>- BIODPEPE – Ahuy<br>- Emmaüs – Norges la Ville<br>- Communauté de Communes de Nuits-St-Georges<br>- Communauté de Communes Ouche & Montagne |

### II – COUT ANNUEL – MODALITE DE FINANCEMENT ET DE RECOUVREMENT

En vertu de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, la Communauté de Communes, ayant la compétence « Ordures Ménagères », assure le recouvrement du service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères a été instituée par l'Article 14 de la Loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 (Article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'adoption du système de la Redevance Incitative relève d'une décision du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin en date du 18 juin 2012.

La Redevance Incitative à la réduction et au tri des déchets (RI) se substitue à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour toutes les communes de la Communauté de Communes.

Le montant de la RI est calculé en fonction du service rendu. Les modalités de calcul sont arrêtées annuellement par délibération du Conseil Communautaire. Pour 2015, les tarifs ont été adoptés par délibération en date du 15/12/2014.

**Grilles tarifaires :**

**RESIDENCES PRINCIPALES**

<b>GRILLE TARIFAIRE 2015</b>					
<b>Volume du bac</b>	<b>Part fixe (A)</b>	<b>Part fixe proportionnelle au volume en place (B)</b>	<b>TOTAL part fixe pour l'année avec 12 levées comprises (A+B)</b>	<b>Prix de la levée supplémentaire à partir de la 13<sup>ème</sup>(C)</b>	<b>TOTAL de la facture</b>
80 litres 1 personne	65 €	45 €	110 €	2.50 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
120 litres 2 personnes	65 €	60 €	125 €	2.90 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
180 litres 3 personnes	65 €	75 €	140 €	3.10 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
240 litres 4 personnes	65 €	90 €	155 €	3.40 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
340 litres 5 personnes & +	65 €	110 €	175 €	3.80 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
Pros/adm. 660 litres	65 €	240 €	305 €	8.00 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>

**RESIDENCES SECONDAIRES**

<b>GRILLE TARIFAIRE 2015</b>					
<b>Volume du bac</b>	<b>Part fixe (A)</b>	<b>Part fixe proportionnelle au volume en place (B)</b>	<b>TOTAL part fixe pour l'année avec 6 levées comprises (A+B)</b>	<b>Prix de la levée supplémentaire à partir la 7<sup>ème</sup> ©</b>	<b>TOTAL de la facture</b>
80 litres 1 personne	65 €	30 €	95 €	2.50 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
120 litres 2 personnes	65 €	43 €	108 €	2.90 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
180 litres 3 personnes	65 €	56 €	121 €	3.10 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
240 litres 4 personnes	65 €	70 €	135 €	3.40 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>
340 litres 5 personnes & +	65 €	87 €	152 €	3.80 €	<b>A+B+ (C x levées supplémentaires)</b>

Autres tarifs liés à la Redevance Incitative déchets :

- Sacs prépayés à l'unité : 2,50 € le sac
- Rouleau de sacs prépayés (1 rouleau équivaut à 20 sacs) : 40,00 € le rouleau
- prix du sac pour les gens du voyage ou de passage (1 sac/semaine/caravane) : 2.50 €
- prix de remplacement d'une clé de bac : 10.00 €
- prix de pose d'une serrure sur un bac distribué : 55.00 €
- prix de location d'un bac de 360 l (prix par semaine, l'utilisateur assure le transport du bac) : 30.00 €
- prix de location d'un bac de 660 l (prix par semaine, l'utilisateur assure le transport du bac) : 60.00 €
- Tarif en cas de non-restitution ou d'impossibilité de réutilisation d'un bac : prix de la part fixe B en fonction du volume du bac.

**Recette de la Redevance Incitative 2015 : 753 174,55 €**

### **III – EXERCICE 2015 – SERVICE DECHETS MENAGERS**

Les chiffres exploités ci-dessous correspondent aux dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice comptable 2015.

#### **A – DEPENSES liées au service collecte et traitement des déchets ménagers :**

##### **1 – Collecte et traitement des OM et OE & divers – Dépenses : 319 592,34 €**

**1.1 - Coûts de collecte, de traitement OM - OE et maintenance des bacs : 260 888,45 €**

**1.2 – Programme Local de Prévention des Déchets : 11 049,32 €**

**1.3 – Divers : 47 654,57 €**

- Achat de Bacs OM :	5 214,04 €
- Achat composteurs :	16 920,91 €
- Logiciel RI formation, maintenance :	1 533,72 €
- Autocollant refus de collecte :	1 152,00 €
- Intégration Etude RI (+1 <sup>er</sup> invest) :	22 833,90 €

##### **2 – Espace Tri (Points d'Apport Volontaire) - Dépenses : 195 926,95 €**

**2.1 - Coûts de collecte, tri et conditionnement : 153 648,54 €**

**2.2 - Remboursement emprunts : 17 273,57 €**

**2.3 – Remise en état Espaces tri (P.A.V.) : 7 155,67 €**

- Nettoyage et enlèvement :	1 969,63 €
- Fournitures entretien :	5 186,04 €

**2.4 - Dépenses diverses : 2 786,63 €**

- véhicule :	2 501,99 €
--------------	------------

- téléphone mobile :	42,63 €
- vêtements de travail, fournitures diverses :	242,01 €
- Dotation aux amortissements :	15 062,54 €

### **3 – Service déchèteries – Dépenses : 209 905,30 €**

**3.1 – Déchèterie de Brochon – Exploitation :** **183 028,40 €**

**3.11 - Remboursement emprunts :** **21 016,54 €**

3.111 – Extension et mise aux normes : **63 982,07 €**

**3.1111 - Dépenses diverses :** **1 180,31 €**

- Réparations diverses :	648,71 €
- cartes déchèterie :	531,60 €

**3.2 – Déchèterie de la CC du Pays de Nuits-Saint-Georges** **24 480,00 €**

Une convention d'accès a été signée pour permettre à certaines communes (voir rapport technique) de se rendre à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges. En contre partie, la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges demande une contribution financière.

**3.3 – Déchèterie de la CC de Ouche et Montagne (CCOM) :** **-73,39 €**

Une convention d'accès a également été signée avec la CCOM pour les habitants d'Urcy. A la date de clôture des comptes, la CCGC n'avait pas encore reçu de facture pour l'année 2015. La somme de -73,39 € correspond à la différence du montant engagé de 4 873,39 € au titre de l'année 2014 pour un montant appelé de 4800 €. Pour information le montant à payer au titre de l'année 2015 est de 4 710. Le règlement sera réalisé sur le budget 2016.

### **4 – Charges de structure – Dépenses : 167 406,04 €**

**4.1 – Personnels :** **149 959,85 €**  
(salaires-charges de personnels)

**4.2 – Frais de structure :** **17 661,29 €**

- Charges de structure (location, élec.;...)	12 624,04 €
- Divers (vét., FNCCR, appareil photos, ordi ...)	1 575,99 €
- Frais TIPI et ligne de trésorerie :	3 305,26 €
- communication :	957,60 €
- ICNE (Intérêts courus non échus) 2014 et 2015 :	- 355,46 €

## **B – RECETTES 2015 liées au service collecte et traitement des déchets ménagers :**

**1 – Collecte et traitement des OM et OE – Recettes : 136 791,39 €**

<b>1.1 – Subvention CD21 :</b>	<b>46 440,90 €</b>
- RI :	43 613,75 €
- Composteurs :	2 827,15 €
<b>1.2 – Subvention Ademe :</b>	<b>62 832,00 €</b>
- RI :	62 832,00 €
<b>1.3 – Divers :</b>	<b>27 518,49 €</b>
- Virement compte à compte :	0,00 €
- Participation composteurs :	696,00 €
- Pénalité (marché RI) :	0,00 €
- FCTVA (composteurs + bacs OM)	3 988,59 €
- Intégration Etude RI (+ 1 <sup>er</sup> invest) :	22 833,90 €

**2 – Espace Tri (Points d'Apport Volontaire) - Recettes : 170 625,95 €**

<b>2.1 – Valorisation matières :</b> (verre, emballages et papiers)	<b>51 859,83 €</b>
<b>2.2 – Subventions :</b> (Eco-Emballages et Ecofolio)	<b>107 283,10 €</b>
<b>2.3 – Divers :</b>	<b>11 483,02 €</b>
- Amortissements (conteneurs et petits matériels) :	11 483,02 €
- FCTVA (conteneurs) :	0 €

**3 – Service déchèteries – Recettes : 133 780,40 €**

<b>3.1 – Dépôts des artisans en déchèterie de Brochon :</b>	<b>617,00 €</b>
<b>3.2 – Valorisation matières :</b> (cartons/ferrailles/batteries)	<b>11 594,40 €</b>
<b>3.3 – Convention CC du Sud Dijonnais :</b> (accès des habitants de St Philibert à la déchèterie de Brochon)	<b>8 818,52 €</b>
<b>3.4 – Subvention D3E :</b> (OCAD3E)	<b>4 118,83 €</b>
<b>3.5 – Subvention CD21 :</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>3.6 – Subvention Ademe :</b>	<b>73 211,74 €</b>
<b>3.7 – Divers :</b>	<b>15 419,91 €</b>
- FCTVA :	15 419,91 €

**4 – TEOM et divers - Recettes: 874 195,92 €**

**4-1 Recouvrement de la R.I. :** **753 174,55 €**

**4-2 Divers :** **121 021,37 €**

- Affectation résultat 2014 : 117 310,35 €
- FCTVA (matériel informatique) : 131,50 €
- Amortissement (logiciel RI, matériels informatiques, mobiliers) : 3 579,52 €

**C – Bilan exercice – Année 2015**

Exercice 2015	Ordures ménagères	Espaces Tri	Déchèterie	Total
<b>Dépenses</b>	319 592.34 €	195 926.95 €	293 613.93 €	<b>977 200.50 €</b>
<b>Charges de structure</b>	168 067.28 €			
<b>Recettes</b>	136 791.39 €	170 625.95 €	133 780.40 €	<b>1 315 393.66 €</b>
<b>TEOM et recettes diverses</b>	874 195.92 €			
<b>déficit invest 2014</b>	-231 412.35 €			<b>-231 412.35 €</b>
<b>Exédent fonctionnement 2014</b>	62 347.03 €			<b>62 347.03 €</b>
<b>Bilan</b>				<b>169 127.84 €</b>

Ce budget correspond à l'exercice comptable qui est détaillé pour information, en annexe 1.



## Annexe 1

Chapitre	Compte	CA 2015
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>781 777.45 €</b>
011 - Charges à caractère général	6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 272.42 €
011 - Charges à caractère général	6064 - Fournitures administratives	143.28 €
011 - Charges à caractère général	6066 - Carburants	679.78 €
011 - Charges à caractère général	611 - Sous-traitance générale	599 535.02 €
011 - Charges à caractère général	6135 - Locations mobilières	1 430.64 €
011 - Charges à caractère général	61551 - Matériel roulant	83.99 €
011 - Charges à caractère général	61558 - Autres biens mobiliers	37.96 €
011 - Charges à caractère général	6156 - Maintenance	1 704.41 €
011 - Charges à caractère général	6161 - Multirisques	235.17 €
011 - Charges à caractère général	618 - Divers	670.20 €
011 - Charges à caractère général	6231 - Annonces et insertions	- €
011 - Charges à caractère général	6236 - Catalogues et imprimés	2 641.20 €
011 - Charges à caractère général	6251 - Voyages et déplacements	- €
011 - Charges à caractère général	6261 - Frais d'affranchissement	- €
011 - Charges à caractère général	6262 - Frais de télécommunications	42.63 €
011 - Charges à caractère général	627 - Services bancaires et assimilés	701.22 €
011 - Charges à caractère général	6281 - Concours divers (cotisations...)	600.00 €
011 - Charges à caractère général	6287 - Remboursements de frais	166 999.53 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>30 069.30 €</b>
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	110.14 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	64.08 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6411 - Salaires, appointements, commissions de base	18 048.58 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6413 - Primes et gratifications	3 245.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 965.98 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	846.47 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 325.24 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	389.05 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6475 - Médecine du travail, pharmacie	74.76 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>- €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	023 - Virement à la section d'investissement	- €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>		<b>15 062.54 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	15 062.54 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>- €</b>
65 - Autres charges de gestion courante	6541 - Créances admises en non-valeur	- €
<b>66 - Charges financières</b>		<b>5 989.47 €</b>
66 - Charges financières	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	2 027.60 €
66 - Charges financières	66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	- €
66 - Charges financières	661121 - Montant des ICNE de l'exercice	1 059.29 €
66 - Charges financières	661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 1 414.75 €
66 - Charges financières	6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 604.04 €
66 - Charges financières	6618 - Intérêts des autres dettes	1 713.29 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>- €</b>
67 - Charges exceptionnelles	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>		<b>832 898.76 €</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>		<b>- €</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>		<b>753 685.48 €</b>

70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	706 - Prestations de services	753 685.48 €
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>		<b>184 472.68 €</b>
74 - Subventions d'exploitation	74 - Subventions d'exploitation	184 472.68 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>4.07 €</b>
	777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	- €
77 - Produits exceptionnels	778 - Autres produits exceptionnels	4.07 €
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>		<b>938 162.23 €</b>

<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>105 263.47 €</b>
-----------------------------------	--	---------------------

Excédent 2014 62 347.03 €

Résultat de Fonctionnement 167 610.50 €

Chapitre	Compte	CA 2015
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		€ -
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		€ -
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>		€ 22 833.90
041 - Opérations patrimoniales	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	€ 22 833.90
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>		€ -
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	13911 - Amortissement subventions transférées	€ -
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>		€ 34 549.09
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	€ 24 792.22
16 - Emprunts et dettes assimilées	1687 - Autres dettes	€ 9 756.87
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>		€ -
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	€ -
20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires	€ -
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>		€ 17 722.51
21 - Immobilisations corporelles	2154 - Matériel industriel	€ -
21 - Immobilisations corporelles	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	€ 801.60
21 - Immobilisations corporelles	2188 - Autres	€ 16 920.91
<b>23 - Immobilisations en cours</b>		€ 69 196.14
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions	€ 63 982.07
23 - Immobilisations en cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	€ 5 214.07
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		€ 144 301.64
<b>002 - solde d'exécution d'inv. reporté</b>		
002 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>		€ -
021 - Virement de la section d'exploitation		€ -
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>		€ 15 062.54
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	€ 2 685.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28154 - Matériel industriel	€ 137.02
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	€ 776.52
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28184 - Mobilier	€ 118.00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	28188 - Autres	€ 11 346.00
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>		€ 22 833.90
041 - Opérations patrimoniales	2031 - Frais d'études	€ 22 833.90
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>		€ 136 850.35
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10222 - F.C.T.V.A.	€ 19 540.00

10 - Dotations, fonds divers et réserves	1068 - Autres réserves	€ 117 310.35
<b>13 - Subventions d'investissement</b>		<b>€ 202 484.64</b>
13 - Subventions d'investissement	1313 - Départements	€ 66 440.90
13 - Subventions d'investissement	1318 - Autres	€ 136 043.74
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>€ 377 231.43</b>

<b>Résultat d'investissement</b>		<b>€ 232 929.79</b>
----------------------------------	--	---------------------

- 231 412.35  
€

€ 1 517.44

<b>Résultat global de cloture</b>		<b>€ 169 127.94</b>
-----------------------------------	--	---------------------

**CONTACT :**

Laure FONTAINE – Responsable Service Déchets  
2 rue Souvert - BP34 21220 GEVREY-CHAMBERTIN  
Tel : 03 80 51 07 09 - Mail : [dechets@ccgevrey-chambertin.com](mailto:dechets@ccgevrey-chambertin.com)



*Communauté de Communes  
de Gevrey-Chambertin*